



3W.relevanc

**PREMIUM DATA -
SMART SOLUTIONS**

**Spécifications Techniques 3W
Novembre 2017**



SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : FORMATS CLASSIQUES

Format	Taille	Durée	Poids	Extensions	Commentaires
Medium Rectangle	300x250	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Grand Angle	300x600	10s à 12s Max	90ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Mégabannière	728x90	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Large Mégabannière	1000x90	10s à 12s Max	90ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Bannière	320x50	10s à 12s Max	30ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Skyscraper	160x600	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	

REMARQUES :

Délais : Livraison 2 jours minimum avant la mise en ligne

Contact : Les éléments doivent être remis à *traffic@3wregie.com*

Eléments à fournir :

Redirect compatible Iframe.

Eléments de tracking :

- Fichiers : Url de redirection et pixel de tracking
- Html : Respecter l'intégration des clickTAGs en suivant les recommandations à l'Url suivante :

https://support.google.com/dfp_premium/answer/7046799?hl=fr

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : FORMATS RICH MEDIA

Format	Taille	Durée	Poids	Extensions acceptées	Commentaires
Pavé Expand	300x250 / 600x250	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	Expand à gauche.
Grand Angle Expand	300x600 / 600x600	10s à 12s Max	90ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	Expand à gauche.
Mégabannière Expand	728x90 / 728x300	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	Expand vers le bas.
Large Mégabannière Expand	1000x90 / 1000x400	10s à 12s Max	90ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	Expand vers le bas.
Pave Vidéo	300x250	30s Max	-	Redirect : Html	Règlages : voir en remarques
Flash Transparent	400x400	10s à 12s Max	50ko	Fichier ou redirect : gif/jpeg	
Habillage	Disponible sur demande	-	100ko	Fichier : Jpeg	

REMARQUES :

Délais : Livraison 3 jours minimum avant la mise en ligne

Contact : Les éléments doivent être remis à traffic@3wregie.com

Eléments à fournir :

Redirect compatible Iframe.

Eléments de tracking :

- Fichiers : Url de redirection et pixel de tracking
- Html : La partie du html devant être rendue cliquable doit être encadrée par la balise suivante :

```
<a href="%%CLICK_URL_ESC%%DEST_URL_ESC%%"  
target="_blank"> Contenu cliquable</a>
```

Pavé Vidéo : Autoplay autorisé, Audio en OFF par défaut (activé par l'utilisateur au roll over, OFF en roll out)

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : FORMATS INTÉGRÉS

Format	Taille	Poids	Extensions acceptées	Commentaires
Liens textes	30 caractères max		Texte Brut	
Mall	89x27 pixels	25ko	Fichier : Gif/jpeg	(gif : non animé)

REMARQUES :

Délais : Livraison 24h minimum avant la mise en ligne

Contact : Les éléments doivent être remis à traffic@3wregie.com

Éléments à fournir : Pour le mall les visuels doivent être non animés.

Éléments de tracking : Url de redirection (attention les impressions ne sont pas comptabilisées)


SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : NE MANQUEZ PAS

Délais : Remise des éléments au minimum 3 jours avant le démarrage de la campagne

Contact : Les éléments doivent être remis à traffic@3wregie.com


1 Ne manquez pas (Publicité)

2 Cofidis

3  Besoin d'un crédit?
Cofidis.fr


4 [Besoin d'un crédit?](#)

black et decker

 Coupez votre bois pour cet hiver

[Achetez en ligne](#)

Mister Design

 Meubles design et pas chers

[Embelissez votre intérieur](#)

ELÉMENTS À FOURNIR :

	Eléments variables	Taille	Extension	Commentaires
1	Titre	28 caractères max	-	(espaces compris)
2	Visuel	40 x 40 px	Gif – jpeg	Poids max : 15ko Si format Gif : non animé
3	Description	57 caractères max	-	(espaces compris)
4	Texte « appel au clic »	28 caractères max	-	Fournir également une URL de redirection vers votre page

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : FORMATS MOBILE

SMARTPHONE

Format	Taille	Durée	Poids	Extension	Commentaires
Banner	320x50	10s à 12s Max	30ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Pavé	300x250	10s à 12s Max	40ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	
Native Ads	170x170		20ko	Fichier : Gif/jpeg	

Tracking : La partie du html devant être rendue cliquable doit être encadrée par la balise suivante :
 Contenu cliquable

TABLETTE

Format	Taille	Durée	Poids	Extension	Commentaires
Interstitial	Portrait : 728x1024 Paysage : 1024x728	10s à 12s Max	90ko	Fichier ou redirect : Html/gif/jpeg	

Tracking : La partie du html devant être rendue cliquable doit être encadrée par la balise suivante :
 Contenu cliquable

Délais : Livraison 3 jours minimum avant la mise en ligne

Contact : Les éléments doivent être remis à traffic@3wregie.com

Éléments à fournir : Redirect compatible Iframe.

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES : INTERSTITIEL



Mobile	Taille	Poids	Extension	Commentaires
Portrait	320x480	50ko	Jpeg/gif/png/html 5	Fournir URL de redirection
Paysage	480x320	50ko	Jpeg/gif/png/html 5	Fournir URL de redirection

Tablette	Taille	Poids	Extension	Commentaires
Portrait	728x1024	90ko	Jpeg/gif/png/html 5	Fournir URL de redirection
Paysage	1024x728	90ko	Jpeg/gif/png/html 5	Fournir URL de redirection

Délais : Livraison 3 jours minimum avant la mise en ligne

Contact : Les éléments doivent être remis à traffic@3wregie.com

Éléments à fournir : Pour les créations en html5 les éléments doivent être fournis dans un fichier .Zip contenant l'ensemble des fichiers sources nécessaires à la bonne lecture du format.

Tracking Html Mobile : Consignes d'ajout du clicktag disponible sur : <https://support.smartadserver.com/hc/en-us/articles/204433791-Click-counting-in-HTML5-creatives>

Tracking Html Tablette : La partie du html devant être rendue cliquable doit être encadrée par la balise suivante : `Contenu cliquable`

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Conditions générales de vente (« CGV »)

Versión applicable au 15 05 2017

Article 1 – Définitions

- **Agence** : tout intermédiaire réalisant des opérations d'achat d'espace publicitaires au nom et pour le compte de l'annonceur en vertu d'un contrat de mandat en cours de validité conformément aux stipulations de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 (la "Loi Sapin"). Les courtiers en publicité et les centrales d'achats d'espace publicitaires (media planners) ainsi que les agences spécialisées dans la constitution, l'enrichissement et la commercialisation de bases de données sont également expressément considérés comme des Agences. 3W Régie se verra dans l'obligation de refuser toute commande passée par un intermédiaire qui ne serait pas en mesure de lui présenter une attestation de mandat en bonne et due forme liant l'Agence à l'annonceur. Agissant au nom et pour le compte d'un Annonceur, l'Agence assure pour le compte de l'Annonceur la passation des Ordres d'insertion (tels que définis à l'article 2.1 des CGV) de publicité et l'exécution des prestations de Loc Data, de Colisage, la gestion, le suivi et le contrôle des Ordres d'insertion (relatifs aux insertions de publicité et/ou relatifs à la Loc Data et/ou au Colisage) ainsi que des factures y étant associés. De même, l'Agence assure le paiement des factures à leur date d'échéance lorsque ce paiement n'est pas effectué directement par l'Annonceur.
- **Annonce** : tout message ou annonce promotionnelle de l'Annonceur, notamment sous forme d'élément graphique contenant la ou les marques de l'Annonceur.
- **Annonceur** : le client, représenté le cas échéant par l'Agence.
- **Colisage** : prestation de diffusion d'une Annonce sur prospectus papier et/ou d'échantillons de l'Annonceur via le placement du prospectus et/ou des échantillons dans des colis adressés à des consommateurs.
- **Loc Data** : prestation de mise à disposition (location) par 3W Régie d'une partie des bases de données dont 3W Régie détient les droits d'exploitation, à des fins de diffusion d'une Annonce via la réalisation de campagnes de prospection commerciale ou d'information par voie électronique ou téléphonique.
- **Support** : le site Web www.cdiscount.com et/ou ses applications mobiles iOS et Android pour smartphone et tablette et/ou tout autre site Web et/ou application mobile et/ou les lettres d'information (ci-après « Newsletters ») et/ou tout autre support publicitaire commercialisé par 3W Régie.
- **3W Régie** : un service autonome de CDISCONT, Société Anonyme, au capital de 5.983 406,38 €, dont le siège est sis 120-126, Quai de Bacalan, 33 000 Bordeaux, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro B 424 059 822, représentée par Emmanuel Grenier en qualité de Président Directeur Général ou toute personne habilitée à signer l'/les Ordre(s) d'insertion attaché(s) aux présentes CGV.

Article 2. Objet des CGV

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions selon lesquelles les parties collaboreront à la réalisation des prestations commandées par l'Annonceur et/ou l'Agence auprès de 3W Régie, pouvant porter sur les services suivants :

- **Service d'insertion publicitaire**, entendu comme la commercialisation par 3W Régie auprès d'annonceurs et/ou d'Agences, des emplacements publicitaires présents sur un Support aux fins de diffusion d'une Annonce ;
- **Service de Colisage**, tel que défini à l'article 1 ;
- **Service de Loc. Data**, tel que défini à l'article 1. Il est précisé que la réalisation des prestations techniques de diffusion de l'Annonce par voie électronique (emailing) et/ou téléphonique (SMS) pourra être confiée par l'Annonceur et/ou l'Agence à 3W Régie (« Télémarketing ») ;

Ci-après ensemble les « Services ».

Article 3. Application et opposabilité

Les CGV complétées par l'Ordre d'insertion (collectivement le « Contrat ») constituent l'accord intégral entre les parties. Les présentes CGV s'appliquent, à l'exclusion de tout autre document contractuel. Tout Ordre d'insertion dûment renseigné et adressé à 3W Régie implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Annonceur et/ou de l'Agence aux présentes CGV. Les CGV accompagnées d'un ou plusieurs Ordres d'insertion et, le cas échéant, de conditions particulières acceptées par écrit par 3W Régie sont seules à lier les parties et ce même si un Ordre d'insertion se réfère à d'autres conditions de vente ou des conditions d'achat étaient envoyées à 3W Régie par l'Annonceur et/ou l'Agence. Toute clause contraire invoquée par l'Annonceur et/ou l'Agence sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à 3W Régie, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature de l'Ordre d'insertion par l'Annonceur ou l'Agence. 3W Régie se réserve la possibilité de modifier ses CGV à tout moment ; dans un tel cas, les nouvelles CGV seront, préalablement à la réalisation des Services commandés à 3W Régie, portées à la connaissance de l'Annonceur et/ou de l'Agence qui devra expressément les accepter.

Article 4. Formation du Contrat

4.1 Validation des Ordres d'insertion

4.1.1. Les demandes de Services doivent être matérialisées par un document dénommé « **Ordre d'insertion** » fourni par 3W Régie, dûment complété et signé par l'Annonceur et/ou l'Agence. Les stipulations ci-dessous relatives notamment à la validation, au refus, à la formalisation et à l'exécution des Ordres d'insertion s'appliquent à l'ensemble des Services.

4.1.2. Ordre d'insertion adressé par une Agence :

Tout Ordre d'insertion passé par une Agence devra être accompagné d'une copie du mandat donné par l'Annonceur, précisant l'étendue du mandat accordé. L'Annonceur devra informer 3W Régie par lettre recommandée avec accusé de réception de toute modification ou résiliation du mandat conféré à son Agence.

Pour tout Ordre d'insertion qui émanerait d'une Agence, 3W Régie se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'Annonceur dans le cas où l'Agence ne présenterait pas de garanties financières suffisantes.

Tout Ordre d'insertion passé par l'Agence alors même que son mandat lui aurait été retiré par l'Annonceur ou que cet Ordre d'insertion excéderait l'étendue de son mandat, obligera l'Annonceur et l'Agence à supporter toutes les conséquences nées de l'Ordre d'insertion passé.

4.2 Refus d'Ordre d'insertion

3W Régie se réserve le droit de refuser une demande ou un Ordre d'insertion si elle estime que la demande de l'Annonceur, l'Annonceur l'échantillon par son contenu, sa forme et/ou le message transmis pourrait mettre en jeu, à quelque titre que ce soit, sa responsabilité et/ou sa déontologie et/ou celles du Support, notamment si la demande, Annonce, ou échantillon :

- est non conforme aux CGV et/ou aux pré-requis techniques ;
- contrevient à la ligne éditoriale du Support ;
- contrevient à la réglementation applicable ;
- est susceptible de faire naître dans l'esprit de l'internaute une confusion entre les produits et services de l'Annonceur et ceux proposés par le Support, notamment en terme de marques commerciales (ceci ne faisant toutefois pas obstacle à la mise en place d'Annonces du type « page intégrée ») ;
- est soumis dans l'intérêt d'un concurrent direct ou indirect de 3W Régie (sauf accord préalable écrit de 3W Régie) ;
- et, spécifiquement pour le Service d'insertion publicitaire :
- est en concurrence, sur un emplacement publicitaire, avec des produits ou services proposés soit, directement par le Support soit, par un autre annonceur (sauf accord préalable écrit du Support ou de 3W Régie) ;
- est soumis pour une mise en ligne sur un emplacement publicitaire pour lequel une clause d'exclusivité aura été préalablement négociée par un autre annonceur.

3W Régie se réserve également le droit de refuser une demande ou un Ordre d'insertion en cas de non-paiement (en principal et/ou accessoires) par l'Annonceur, d'une quelconque facture émise par 3W Régie, au jour de la demande ou de la passation de l'Ordre d'insertion.

Ces refus ne sauraient donner droit à une quelconque indemnité au profit de l'Annonceur.

3W Régie se réserve la possibilité de soumettre la demande, l'Annonce ou l'échantillon à l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) pour avis que ce soit préalablement ou en cours de diffusion de l'Annonce ou d'exécution des Services. Dans le cas où l'ARPP considérerait la demande, l'Annonce, ou l'échantillon contraire à la réglementation en vigueur et/ou à une norme professionnelle, 3W Régie pourra, à sa propre discrétion, décider de ne pas diffuser, la demande, l'Annonce ou l'échantillon, le/la retirer en cours de diffusion ou cesser l'exécution du Service, objet de l'Ordre d'insertion. L'Ordre d'insertion concernant une demande, une Annonce ou un échantillon litigieux retiré sera alors résilié de plein droit dès notification (qui pourra prendre la forme d'un email), sans indemnité au profit de l'Annonceur, et sans préjudice de tous dommages et intérêts au profit de 3W Régie en cas de préjudices subis par cette dernière.

En cas de refus par 3W Régie d'une demande, Annonce, ou échantillon ne respectant pas les stipulations des présentes CGV, l'Annonceur aura la possibilité :

- soit de fournir à 3W Régie, dans les délais qui lui seront précisés, une nouvelle demande, Annonce ou échantillon, dûment modifié(e) et conforme ;
- soit de demander, dans les conditions de l'article « Annulation, suspension, report », l'annulation de l'Ordre d'insertion non exécuté.

La présente disposition n'emporte pas pour 3W Régie l'obligation de procéder à un contrôle des demandes, Annonces, ou échantillons.

4.3 Formalisation des Ordres d'insertion

À réception d'une demande de l'Annonceur ou de l'Agence, et sous réserve de leur agrément par 3W Régie (et notamment de son service Financier), cette dernière établit une offre qu'elle transmet à l'Annonceur ou l'Agence pour acceptation. L'Annonceur ou l'Agence, s'il accepte l'offre de 3W Régie, communique le type de fichier utilisé pour son Annonce, ainsi que, le cas échéant, les documents et/ou renseignements requis par 3W Régie. Cette acceptation devra intervenir dans le délai mentionné dans l'offre. 3W Régie lui fera alors parvenir l'Ordre d'insertion que l'Annonceur ou l'Agence devra lui retourner dûment signé, dans le délai mentionné dans l'Ordre d'insertion et accompagné de l'Annonce conforme aux pré-requis techniques de diffusion. Toute offre ou Ordre d'insertion non retourné dans les délais ou retourné de manière incomplète par l'Annonceur ou l'Agence sera inopposable à 3W Régie.

Exceptionnellement, l'Ordre d'insertion pourra prendre la forme d'une lettre datée et signée par l'Annonceur ou l'Agence sous condition de la fourniture des renseignements ci-après détaillés :

L'Ordre d'insertion mentionnera :

Toute somme déjà versée sera conservée par 3W Régie et viendra, le cas échéant, en déduction de l'indemnité forfaitaire restant à devoir.

6.2 Retard

Tout retard d'exécution du Service, objet de l'Ordre d'insertion, imputable à l'Annonceur ou l'Agence (notamment si l'Annonce s'avère être non conforme aux prérequis techniques ou encore si l'Annonceur ou l'Agence ont livré les créations ou tout autre élément nécessaire à l'exécution de la prestation, incomplets, vicieux ou encore après l'expiration du délai maximal indiqué dans l'Ordre d'insertion) entraînera à la charge de l'Annonceur le paiement d'une indemnité forfaitaire égale à 70% de l'Ordre d'insertion que 3W Régie se sera vue dans l'impossibilité d'exécuter.

6.3 Dans les cas de suspension, report ou retard entraînant à la charge de l'Annonceur ou de l'Agence le paiement d'une indemnité forfaitaire, telle que visée ci-avant, ce dernier restera redevable du paiement de cette indemnité nonobstant le montant de l'Ordre d'insertion dont il aura à s'acquitter au titre de l'exécution ultérieure dudit Ordre d'insertion.

6.4. Dans l'hypothèse exceptionnelle d'une demande d'annulation ou de suspension de l'exécution du Service formulée par l'Annonceur ou l'Agence en cours d'exécution de l'Ordre d'insertion, 3W Régie facturera la totalité du montant de l'Ordre d'insertion et, à titre d'indemnité forfaitaire, 20% du montant de l'Ordre d'insertion annulé ou suspendu.

6.5. Toute demande d'annulation, de suspension ou de report d'un Ordre d'insertion pour lequel une clause d'exclusivité aura été négociée impliquera une majoration de l'indemnité forfaitaire de 20% de l'indemnité applicable.

Article 7. Tarifs

Les tarifs, sauf conditions particulières, sont ceux mentionnés sur l'Ordre d'insertion. Les tarifs s'entendent hors taxes. 3W Régie se réserve le droit de changer ses tarifs à tout moment. Ces modifications tarifaires sont sans incidence sur les Ordres d'insertion déjà transmis et acceptés par 3WRégie.

Les tarifs indiqués n'incluent pas les éventuels frais techniques et/ou frais de réalisation (tels que les bandeaux, les échantillons, les prospectus ou tout autre élément publicitaire, lesquels devront être fournis par l'Annonceur ou l'Agence à 3W Régie préalablement à l'exécution de l'Ordre d'insertion dans les délais indiqués). Le montant des frais techniques n'est pas inclus dans le calcul des dégressifs et des remises et les frais techniques sont individualisés sur l'Ordre d'insertion.

Article 8. Obligations de l'Annonceur

8.1 Stipulations générales

L'Annonceur s'engage à payer à 3W Régie les sommes dues au titre des CGV et du / des Ordre(s) d'insertion y afférent(s).

L'Annonceur s'engage à respecter les lois, règlements et règles déontologiques applicables (notamment ARPP, FEVAD et/ou toute autre charte applicable).

L'Annonceur assume seul la responsabilité pleine et entière de son message publicitaire (textes et/ou visuels) et de ses suites. 3W Régie informera l'Annonceur de toute alerte reçue à ce sujet. Le cas échéant, et sans que cela ait pour effet de minimiser la responsabilité de l'Annonceur, 3W Régie pourra adresser à l'Annonceur des recommandations destinées à en obtenir la mise en conformité. L'Annonceur devra s'y conformer.

L'Annonceur s'engage à accomplir les démarches et obligations liées à l'exercice de son activité, s'agissant notamment de la réglementation concernant la communication audiovisuelle et les déclarations à effectuer auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés en application de la Loi Informatique et Libertés.

8.2 Règles relatives au contenu de l'Annonce

L'Annonceur s'engage :

- à ce que le caractère publicitaire de l'Annonce soit aisément identifiable,
- à ce que l'Annonce soit non mensongère, loyale et décente,
- à ce que l'Annonce ne porte pas atteinte aux droits de tiers,
- à respecter les principes de l'ordre public, de loyauté, de dignité et de bonnes mœurs ainsi que les prescriptions propres à certains secteurs ou produits réglementés (jeux et loteries, tabac, alcool, produits pharmaceutiques, services juridiques, comptables, financiers, etc.), ainsi que les recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et notamment celles concernant les enfants et l'image de la femme,
- à respecter l'obligation légale d'utiliser la langue française et les dispositions du droit de la consommation (en matière notamment de mentions sanitaires de publicité comparative, mensongère ou de nature à induire en erreur, trompeuse, imitative),
- à ce que le contenu de l'Annonce ne soit pas susceptible de porter atteinte au Support ou de nuire à l'image de marque du Support et ne soit pas susceptible de mettre en cause la neutralité du Support sur les plans religieux, philosophiques ou politiques,
- à ce que le format de l'Annonce n'induisse pas en erreur les internautes sur le contenu et les possibilités des produits ou services proposés,
- à ce que le format de l'Annonce n'induisse pas l'internaute en erreur en reprenant dans la création les sigles de navigation (restaurer, réduire ou fermer),
- à intégrer dans le contenu de l'Annonce la mention « publi-rédactionnel », « publi-reportage » ou « communiqué » lorsque le message publicitaire est sous format éditorial.

La diffusion de l'Annonce est faite sous la seule et entière responsabilité de l'Annonceur quant à son contenu. Dans l'hypothèse où l'Annonceur n'est pas propriétaire des marques et noms de domaine ou autres signes distinctifs mentionnés sur l'Annonce, il s'oblige à mentionner obligatoirement dans le contenu de celle-ci ou par renvoi via un lien hypertexte, outre son nom, sa raison sociale ou sa dénomination sociale de manière lisible et prépondérante, sa qualité par rapport à la marque (par exemple, licencié, adhérent, dépositaire, agent exclusif ou général, concessionnaire, dépannage – entretien, distributeur agréé, installateur qualifié, importateur, membre, négociant, revendeur, SAV agréé...)

8.3 Règles relatives au contenu du site Internet accessible depuis l'Annonce

L'Annonceur s'engage à ce que le contenu du site Internet auquel il est possible d'accéder par reroutage depuis l'Annonce soit en relation directe avec le contenu de cette Annonce.

L'Annonceur s'engage à ce que ce site Internet (ainsi que les autres sites Internet qui lui sont affiliés le cas échéant ou accessibles via un lien hypertexte) soit(en)t conforme(s) à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à toute règle légale, réglementaire, administrative ou déontologique applicable.

L'Annonceur s'engage à refuser sur les pages du site Internet accessible depuis l'Annonce tout contenu à caractère religieux, sectaire, politique, syndical, à caractère raciste, contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou susceptible de porter atteinte à la dignité humaine ou à la protection des mineurs ou qui pourraient, le cas échéant, porter préjudice, soit en raison du contenu même, soit en raison de la nature des éditeurs ou des annonceurs, à l'image ou à la représentation du Support. De même, l'Annonceur s'engage à refuser, sur les pages du site Internet accessible depuis l'Annonce, toute insertion publicitaire ou lien hypertexte renvoyant vers un site Internet de nature raciste, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ou le cas échéant, de nature à porter préjudice soit en raison du contenu du message, soit en raison de la nature des annonceurs, à l'image ou à la représentation du Support.

L'Annonceur fait son affaire, tant au plan de leur traitement que des frais/indemnités (échange de produit, remboursement, geste commercial, etc.) en découlant, de toutes demandes éventuellement formulées par les internautes qui lui sont adressées consécutivement au renvoi d'audience vers le site Internet accessible depuis l'Annonce. L'Annonceur sera seul responsable de toutes réclamations et litiges éventuels avec les internautes précités, notamment ceux relatifs à ses engagements contractuels, offres, ou encore ventes réalisées sur le site Internet. L'Annonceur fait clairement apparaître sur son site le principe de sa responsabilité au titre de son activité propre.

L'Annonceur est seul responsable de l'ensemble des obligations légales, fiscales et contractuelles résultant de son activité et assume notamment les obligations relatives à la gestion des relations clients ainsi qu'au reversement de tout impôt dû au titre des ventes effectuées auprès des internautes sur le site Internet accessible depuis l'Annonce.

8.4 Pré-requis techniques de l'Annonce

L'Annonceur ou l'Agence doit respecter les prescriptions techniques données par 3W Régie et il devra impérativement communiquer les éléments techniques à 3W Régie dans les délais indiqués. Si les prescriptions et/ou les délais n'étaient pas respectés, les erreurs ou omissions éventuelles dans la diffusion de l'Annonce engageraient la seule responsabilité de l'Annonceur et/ou de l'Agence.

Enfin, afin de mieux garantir la meilleure qualité possible de diffusion, 3W Régie pourra demander à l'Annonceur ou l'Agence de nouveaux éléments techniques en cours de campagne.

8.5 Données personnelles, cookies

Chacune des Parties s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés et le règlement général sur la protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 à compter de son entrée en vigueur (collectivement la « **Réglementation données personnelles** »). Tout traitement par l'Annonceur en relation avec les données à caractère personnel, (i) communiquées par 3W Régie dans le cadre du Service Loc Data, et/ou (ii) le cas échéant, collectées par l'Annonceur est effectué sous la seule responsabilité de l'Annonceur, agissant en qualité de responsable de traitement au sens de la Réglementation données personnelles. L'Annonceur conserve l'entière maîtrise des moyens et des finalités des données à caractère personnel collectées et en accepte seul la responsabilité en qualité de responsable de traitement.

3W Régie agit exclusivement en qualité de sous-traitant, aux seules fins de diffusion de l'Annonce conformément à l'Ordre d'insertion et aux instructions de l'Annonceur et pour la durée strictement nécessaire à ces finalités. 3W Régie sera notamment tenue de mettre à la disposition de l'Annonceur toutes les informations nécessaires pour apporter la preuve du respect des obligations qui lui incombent au titre de la Réglementation données personnelles.

L'Annonceur et/ou l'Agence reconnaissent et acceptent expressément que les données louées par 3W Régie ne pourront être utilisées que pour la finalité mentionnée dans l'Ordre d'insertion. Afin de permettre à 3W Régie de contrôler le respect de cette règle de « l'usage unique », 3W Régie se réserve le droit d'inclure des adresses email et de numéros de téléphone « pièges » dans la base de données, objet de la location ou de la cession.

L'Annonceur s'engage, en conformité avec la Réglementation données personnelles, à fournir aux visiteurs du site Internet accessible depuis l'Annonce une information claire et précise sur l'éventuelle utilisation qu'il pourrait faire des cookies (y compris cookies de tiers) ou tous autres programmes assimilés y compris, sans limitation, en matière de publicité et de ciblage..

8.6 Propriété intellectuelle

L'Annonceur/l'Agence déclare qu'il/qu'elle détient et/ou bénéficie de l'intégralité des droits lui permettant de conclure le Contrat.

A ce titre, l'Annonceur/l'Agence déclare détenir et/ou bénéficier de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'utilisation des logos, marques, dessins et créations contenus dans l'Annonce et/ou dans le site Internet accessible depuis l'Annonce. L'Annonceur / l'Agence déclare également que lesdits éléments ainsi que les produits et/ ou services dont la promotion est assurée au

contradictoirement par l'Annonceur et/ou l'Agence et un collaborateur de 3W Régie désigné à cet effet.

L'Annonceur et/ou l'Agence reconnaît et accepte que 3W Régie est réputée avoir atteint ses obligations en termes de nombre d'impressions publicitaires si 95% du nombre indiqué dans l'Ordre d'insertion est atteint. L'Annonceur et/ou son Agence renonce(nt) expressément à toute poursuite / indemnité dans ce cas.

9.2. Emplacement publicitaire

Le choix de l'emplacement publicitaire de l'Annonceur sur le Support est précisé dans l'Ordre d'insertion. Les emplacements ainsi proposés s'entendent toujours sous réserve de disponibilité d'inventaire au moment de la réception de l'Ordre d'insertion par 3W Régie. L'Annonceur/l'Agence sont informés de ce que les Supports sont susceptibles d'être réorganisés. En conséquence, 3W Régie ne garantit pas la pérennité des emplacements publicitaires, lesquels peuvent être déplacés voire supprimés.

Les emplacements « display classique » proposés par 3W Régie suivent les standards édités par l'Interactive Advertising Bureau.

Outre les cas visés à l'Article 2.2 « Refus d'ordre », 3W Régie pourra également être amenée à déplacer, à neutraliser, à supprimer l'Annonce pour différentes raisons notamment, sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait :

- pour cause de réglementation et/ou d'injonction des pouvoirs publics,
- de façon générale, en cas de force majeure tel que retenu par la jurisprudence des cours et tribunaux français en application de l'article 1218 alinéa 1 du Code civil ou du fait d'un tiers.

9.3. Exclusivité

3W Régie ne concède aucune exclusivité à l'Annonceur ou l'Agence et ne peut garantir que des annonceurs concurrents de l'Annonceur ne soient pas présents sur des emplacements publicitaires voisins ou contigus de ceux de l'Annonceur pendant une même période. Des clauses d'exclusivité pourront éventuellement être négociées au bénéfice de l'Annonceur et feront alors l'objet de conditions particulières dans le cadre de l'Ordre d'insertion. A défaut de telle clause, 3W Régie pourra librement décider d'apposer l'Annonce à proximité d'autres Annonces de concurrents directs ou indirects de l'Annonceur ou à proximité de produits ou de services de concurrents directs ou indirects de l'Annonceur que le Support peut être amené à proposer à la vente dans le cadre de ses activités commerciales.

Article 10. Stipulations spécifiques liées au Service de Loc Data

10.1. Généralités

L'Annonceur ou l'Agence pourra demander à 3W Régie de mettre à sa disposition (location) des bases de données contenant notamment des données de personnes susceptibles d'être intéressées par les produits ou service de l'Annonceur. L'Ordre d'insertion précisera le type de données et les utilisations souhaitées, étant précisé que ces données ne pourront être utilisées par l'Annonceur et/ou l'Agence que pour des fins de prospection commerciale et/ou d'information du public.

L'Annonceur ou l'Agence reconnaît et accepte expressément que les bases de données mises à disposition par 3W Régie ne pourront être utilisées que pour la finalité mentionnée dans l'Ordre d'insertion. Afin de permettre à 3W Régie de contrôler le respect de cette règle de « l'usage unique », 3W Régie se réserve le droit d'inclure des adresses email et de numéros de téléphone « pièges » dans la base de données, objet de la location.

10.2. Location de bases de données

Pendant la campagne de prospection ou d'information, objet de l'Ordre d'insertion, l'Annonceur et/ou l'Agence seront responsables de la sécurité et de la confidentialité des données et fichiers communiqués par 3W Régie. A ce titre, l'Annonceur et/ou l'Agence s'engage à suivre scrupuleusement l'ensemble des instructions qui lui seront communiquées par 3W Régie par écrit. Dans le cadre de l'exploitation de ces données et fichiers, l'Annonceur et l'Agence s'engage à respecter la Réglementation données personnelles ainsi que les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant la prospection commerciale par voie électronique.

Sauf clause contraire mentionnée dans l'Ordre d'insertion, l'Annonceur et l'Agence s'interdisent de faire référence, à l'occasion de leur campagne de prospection ou d'information, à 3W Régie, à Cdiscount ou à toute autre site internet ou base de données dont seraient issues les données louées.

A l'issue de la campagne de prospection ou d'information, objet de l'Ordre d'insertion, l'Annonceur et l'Agence s'engage à détruire les données et fichiers qui lui auront été communiqués et à produire, sans délai, à 3W Régie un constat d'huissier attestant de cette destruction ou à certifier par écrit par un représentant dûment habilité avoir procédé à la destruction de l'ensemble des données et fichiers communiqués.

La location de la base de données par 3W Régie n'aura pas pour objet ni pour effet d'en transférer la propriété à l'Annonceur et/ou à l'Agence.

L'Annonceur est seul responsable de l'usage des données et fichiers résultant du Service de Loc Data et garantit 3W Régie contre toute réclamation ou recours, à quelque titre que ce soit, de la part d'un tiers concerné par le traitement des données à caractère personnel ou d'une administration en rapport avec les conditions de conservation et d'utilisation des données à caractères personnel et fichiers contenues dans les bases de données de 3W Régie.

10.3. Télémarketing

Sauf accord préalable et écrit de 3W Régie, l'Annonceur et l'Agence s'interdisent de sous-traiter les prestations relatives à la diffusion de l'Annonce par voie électronique (emailing) et/ou téléphonique (SMS).

3W Régie pourra, sur demande expresse de l'Annonceur et/ou de l'Agence, réaliser les prestations relatives à la diffusion de l'Annonce par voie électronique (emailing) et/ou téléphonique (SMS) ; dans un tel cas, l'Ordre d'insertion précisera les conditions de réalisation desdites campagnes (public ciblé, territoire, prix, etc.).

10.4 Exclusivité

La location de tout ou partie des données issues des bases de données gérées par 3W Régie interviendra à titre non exclusif. 3W Régie ne certifie ni ne garantit l'adéquation à un usage particulier et notamment d'atteindre les consommateurs cibles de nature à répondre aux besoins de l'Annonceur.

Article 11. Stipulations spécifiques liées au Service de Colisage

11.1 Généralités

L'Annonceur et/ou l'Agence pourront demander à 3W Régie de réaliser une prestation de Colisage.

Les échantillons et les prospectus devront être livrés à 3W Régie en nombre suffisant et dans les délais utiles pour permettre le lancement de la campagne à la date convenue.

Si, à l'expiration de la période prévue dans l'Ordre d'insertion pour l'exécution de la prestation de Colisage, les échantillons et/ou les prospectus n'ont pas été utilisés entièrement par 3W Régie, la prestation de Colisage sera, selon l'accord des parties, soit prolongée aux mêmes conditions jusqu'à épuisement des échantillons et/ou prospectus, et ce sans surcoût à la charge de l'Annonceur ni indemnité à la charge de 3W Régie ; soit stoppée et les produits ou prospectus seront alors détruits.

11.2. Prescriptions

L'Annonceur s'engage à ce que les prospectus et échantillons, objet du Colisage, respectent les spécificités techniques indiquées par 3W Régie.

L'Annonceur s'engage à ce que les échantillons, ne contiennent aucune des substances ou aucun des produits suivants : produits inflammables, aérosols, produits phytosanitaires, acides et bases, produits alimentaires périssables, produits toxiques et/ou produits explosifs ou plus généralement tout produit dangereux ou susceptible de l'être. La qualification des échantillons en « substances/produits interdits » est laissée à la libre appréciation de 3W Régie qui pourra refuser de placer de tels produits dans les colis, et ce sans avoir à payer d'indemnité à l'Annonceur. Les frais de retour des échantillons à l'Annonceur et/ou à l'Agence seront à la charge de l'Annonceur.

Outre les spécifications techniques, l'Annonceur s'engage à respecter l'ensemble des conditions de livraison de 3W Régie.

11.3. Exclusivité

3W Régie ne concède aucune exclusivité à l'Annonceur ou l'Agence et ne peut garantir que des annonceurs concurrents de l'Annonceur ne bénéficient pas du Colisage pendant une même période. Des clauses d'exclusivité pourront éventuellement être négociées au bénéfice de l'Annonceur et feront alors l'objet de conditions particulières dans le cadre de l'Ordre d'insertion. A défaut de telle clause, 3W Régie pourra librement décider de réaliser des prestations de Colisage identiques à celles réalisées pour l'Annonceur/l'Agence, concurrents directs ou indirects de l'Annonceur.

Article 12. Garanties

DE MANIERE GÉNÉRALE ET NOTAMMENT AU TITRE DES STIPULATIONS DE L'ARTICLE 6, L'ANNONCEUR GARANTIT 3W REGIE CONTRE TOUT RECOURS EMANANT DE TIERS QUI POURRAIT ETRE INTENTE CONTRE 3W REGIE AU TITRE DES SERVICES ET PRODUITS DONT LA PROMOTION EST ASSUREE AU TITRE DES PRESENTES CGV, AU TITRE DU CONTENU DU SITE INTERNET ACCESSIBLE DEPUIS L'ANNONCE, AU TITRE DE LA MISE EN RELATION DES TIERS AVEC LE SITE INTERNET ACCESSIBLE DEPUIS L'ANNONCE, AU TITRE DE LA VENTE DE PRODUITS ET/OU SERVICES SUR LE SITE INTERNET ACCESSIBLE DEPUIS L'ANNONCE, AU TITRE DE L'ORGANISATION DU SERVICE DE VENTE EN LIGNE ET DU PAIEMENT DES PRODUITS ET/OU SERVICES DONT LA PROMOTION EST ASSUREE, AU TITRE DES PROSPECTUS ET DES ECHANTILLONS OBJET DE LA PRESTATION DE COLISAGE, AU TITRE DES PRESTATIONS DE LOC DATA, NOTAMMENT CEUX RESULTANT D'UNE ATTEINTE AUX DROITS DE LA PERSONNALITE, AU DROIT DE LA CONSUMMATION, A UN DROIT DE PROPRIETE LIE A UNE MARQUE, A DES DROITS D'AUTEUR Y COMPRIS LE DROIT MORAL OU CEUX RESULTANT D'UN ACTE DE CONCURRENCE DELOYALE ET/OU PARASITAIRE. A CE TITRE, L'ANNONCEUR INDEMNISERA 3W REGIE DE TOUTS FRAIS, CHARGES ET DEPENSES QUE CETTE DERNIERE AURAIT A SUPPORTER DE CE FAIT, EN CE COMPRIS LES HONORAIRES ET FRAIS DES CONSEILS DE 3W REGIE, MEME PAR UNE DECISION DE JUSTICE NON ENCORE DEFINITIVE.

En cas de non-respect par l'Annonceur des présentes CGV, 3W Régie se réserve le droit de suspendre ou d'annuler sans délai sur simple notification (qui pourra être réalisée par email) et sans autre formalité préalable, la diffusion de l'Annonce et/ou l'exécution des prestations de Loc Data ou de Colisage, sans que l'Annonceur soit en droit de réclamer une indemnité de quelque nature que ce soit à son profit. L'Annonceur restera redevable de l'intégralité des sommes dues à 3W Régie au titre de l'Ordre d'insertion litigieux.

L'Annonceur s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes que celui-ci exigerait de 3W Régie. En outre, l'Annonceur s'engage à intervenir si nécessaire à toute instance engagée contre 3W Régie ainsi qu'à la garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion.

En conséquence, l'Annonceur s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formé contre 3W Régie et qui se rattacherait aux prestations, fournitures et obligations mises à la charge de l'Annonceur au titre du Contrat.